COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2013

Etaient présents :
M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. CARLIER, COSTE, DUGLAND et METIVIER
Mmes JACOB, HUREAU, PHILIPPON et RENOULT.
Etaient excusés :
Mme VAILLANT (pouvoir à Mme RENOULT)
Etait absent :
M. BEAUFORT.
Autres présents :
Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h10.
M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.
Aucune inscription de questions diverses à l'ordre du jour du conseil n'est demandée.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2013 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Délibérations et votes:

a) *Compte administratif 2012*

Rapporteur : M. le Maire, Mme BARBIER, secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal prend connaissance du compte administratif de l'année 2012 qui rend compte de l'exécution du budget 2012. Il fait apparaître :

Section	Dépenses 2012	Recettes 2012	Excédent (+) ou Déficit (-)
Investissement :	193 363,84 €	118 170,69 €	(-) 75 193,15 €
Fonctionnement	199 041,87 €	241 967,21 €	(+) 42 925,34 €
			(-) 32 267,81 €

La section de fonctionnement fait donc apparaître un excédent de **42 925,34 €**
La section d'investissement fait apparaître un déficit de **75 193,15 €**
Le compte administratif fait donc apparaître un déficit global de **32 267,81 €**
Ce déficit n'a rien d'anormal compte tenu des gros investissements fait en 2012 sur la commune (City Stade et rampe « handicapé » entre autre)

Sous la présidence de Mme M.J. JACOB, doyenne d'âge, la délibération portant sur l'approbation du compte administratif 2012 est mise au vote. M. le Maire, responsable de l'exécution du budget 2012, ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil. Le vote par procuration n'est pas autorisé pour cette délibération.

Résultat du vote :
Votant : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité des présents.
Le vote ayant eu lieu, M. le Maire rejoint l'assemblée et prend connaissance du résultat du vote.

b) *Vote du compte de résultat 2012 :*

Rapporteur : M. le Maire, Mme BARBIER, secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal prend connaissance du compte de résultats de l'année 2012. Il s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2011	Résultat exercice 2012	Résultat clôture exercice 2011
Investissement	-7 372,85 €	-75 193,15€	-82 566,00 €
Fonctionnement	201 860,67 €	42 925,34 €	220 786,01 €
Total	**194 487 ,82 €**	**-32 267,81 €**	**138 220,01 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter sur l'année 2013

Résultat du vote :

Votant : 7 Exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

c) *Affectation du résultat au budget primitif 2012 :*

DI 001	Dépenses section d'investissement	**-82 566,00** €
RF 002	Recettes section de fonctionnement	+ 138 220,01 €
RI 1068	Recettes section d'investissement	+ 82 566,00 €

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2012 au budget primitif 2013 est mise au vote.

Résultat du vote :

Votant : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'affectation du résultat 2012 est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) *Subventions allouées pour 2013 :*

Rapporteur : M. le Maire, Mme BARBIER, secrétaire de mairie.

M. le Maire fait un inventaire exhaustif des demandes de subventions reçues en Mairie. Après concertation, il est décidé que l'association d'utilité publique bénéficiaire d'une subvention en 2013 sera l'association « Les Donneurs de Sang de Château-Thierry ».

M. le Maire propose donc d'allouer les subventions suivantes :

Budget annexe CCAS de Gland : 2500,00 €
Association des Donneurs de Sang : 150,00 €
Association « Les 4 Feuilles » : 250,00 €
Foyer Rural de Gland : 500,00 €
Bibliothèque de Gland : 300,00 €
Association des Parents d'Elèves de Gland : 200,00 €

L'ensemble de ces propositions est approuvé par le Conseil Municipal

e) *Vote du budget primitif 2013 :*

Rapporteur : M. le Maire, Mme BARBIER, secrétaire de mairie.

M ; le Maire rappelle que le budget de la section d'investissements doit être voté en équilibre, le choix « équilibre ou déséquilibre » pour la section fonctionnement est à

l'initiative du Conseil Municipal. Pour le budget primitif 2013, M. le Maire propose de voter le budget « fonctionnement » en équilibre. Aucune objection de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend donc connaissance en détail des montants alloués aux différents comptes ou opérations inscrites au budget primitif de l'année 2013, sections de fonctionnement et d'investissement. Le détail du budget primitif 2013 est consultable par tous à tout moment en Mairie. Le budget primitif 2013 s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses
Investissement	251 046,00 €	251 046,00 €
Fonctionnement	388 093.70 €	388 093,70 €
Budget global 2012	**639 139.70 €**	**639 139,70 €**

Le budget primitif 2013 est mis au vote.

Résultat du vote :
Votant : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

f) *Vote des trois taxes :*

Rapporteur : M. Carlier.

M. Carlier rappelle qu'il ne s'agit que de prévisions de recettes fiscales pour l'année 2013, et que les trois taxes sont toujours liées. Si augmentation il y a, elle sera la même pour toutes.

Pour 2013, les bases d'imposition prévisionnelles subissent une augmentation de 2,86%. Il est à prévoir également une augmentation des taux intercommunaux, départementaux, régionaux mais également de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Après étude des simulations tenant compte de l'augmentation des bases d'imposition pour mesurer l'impact sur les recettes fiscales de la commune (simulations à 0%, 0,5%, 1%, 1,5 %, 2 %, 2,5% et 3% d'augmentation des taux d'imposition), le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux 2012 pour 2013. Les taux d'imposition de la commune pour l'année 2013 sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	10,17 %
Taxe foncière bâti	10,29 %
Taxe foncière non bâti	15,53 %

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) *Participation aux cotisations mutuelles santé des employés communaux :*

Rapporteur : M. Carlier.

La mise en place de cette participation avait déjà fait l'objet d'une discussion lors du précédent Conseil mais aucune décision n'avait été prise faute de renseignements précis sur la situation de nos employés communaux au regard de leur couverture mutuelle santé. Aujourd'hui seul un de nos employés peut bénéficier de cette participation puisque seul assuré à son nom. L'égalité de traitement de tous ne peut donc être assurée malgré notre volonté d'action sociale en faveur de notre personnel communal. Doit-on néanmoins rejeter l'idée et attendre que tous remplissent les conditions pour mettre en place cette participation, les situations personnelles pouvant évoluer rapidement dans l'avenir. L'unanimité ne pouvant être obtenue, M. le Maire propose de soumettre la proposition au vote.

Résultat du vote :
Votant : 10 Exprimés : 10 Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 2

La délibération pour la mise en place de la participation à la Mutuelle Santé est adoptée.

Après discussion, le montant de la participation est fixé par le Conseil Municipal à 30,00 € par mois. Elle prendra effet au 1 avril 2013. Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget employé communaux 2013. Tout personnel remplissant les conditions à l'avenir bénéficiera automatiquement de ces dispositions.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

h) *Extension du périmètre de transport de la CCRTCT :*
Rapporteur : M. le Maire.

Après l'intégration de la commune de Mézy Moulins à la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry, le Conseil Communautaire a décidé par délibération d'étendre le réseau transport dont il a la compétence, à la commune de Mézy Moulins. Il nous demande de confirmer cette décision par une délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

i) *Remboursement de cotisations assurance risques statutaires :*
Rapporteur : M. le Maire.

La Commune est assurée par l'intermédiaire du Centre de Gestion de Chauny, pour les risques statutaires (remboursement de salaires et de cotisations sociales en cas de maladie de nos employés) La cotisation est calculée sur la masse salariale de l'année précédente (2011 pour 2012) Or en 2012, Lucile Gorgery et Micheline Talon ont pris leur retraite et nous avons embauché Isabelle Renoult. Ces changement ont entrainé une modification de la base de calcul des cotisations et nous avons trop versé, d'où un remboursement effectué par l'assureur Gras Savoye d'un montant de 81,69 €. Il nous faut prendre une délibération autorisant M. le Maire à percevoir ce remboursement pour la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Informations diverses :

a) *Délégation des pouvoirs du Maire :*

En début de mandat, le Conseil Municipal a voté une délibération générale autorisant M. le Maire à faire un certain nombre de démarches, signature d'emprunts, de marché et autres. Cette délibération a été faite dans le but de permettre une réaction rapide à certaines demandes et nous éviter d'être obligé de réunir trop souvent le Conseil Municipal pour une délibération officielle. Il semblerait que cette délibération pose problème parce qu'elle serait trop « large » aux yeux de certain organismes officiels…

b) *Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2013 :*

M. Carlier en charge des écoles fait le point sur les modifications qui s'appliqueront à la rentrée scolaire 2013 : passage à 24 heures de classe sur 4 jours et demi et mise en place des activités périscolaires. Le détail n'est pas encore finalisé mais diverses réunions avec les parents d'élèves, les enseignants, les acteurs associatifs, les services périscolaires (garderie/restauration scolaire) et les transports ont lieu régulièrement. Les parents d'élèves seront bien entendu informés dès que l'ensemble du dispositif sera prêt à se mettre en place

c) *Convention fourrière :*

L'association avec laquelle nous avons une convention fourrière pour les animaux errant, étant actuellement en train de mettre ses locaux aux normes nous confirme qu'elle

continue néanmoins d'assurer ce service en partenariat avec d'autres associations et nous demande de bien vouloir renouveler notre cotisation afin de lui apporter notre soutien financier.

d) *Aménagements paysagers Aire de jeux multisports Guy Malette et travaux réhabilitation du Foyer Rural :*

En attente de réponses pour les subventions demandées (DETR et CDDL) les travaux sont pour le moment au point mort. La météo n'est pas non plus favorable à la réalisation du béton désactivé et des massifs paysagers. Nous espérons pouvoir tenir les délais surtout pour l'inauguration du Foyer Rural prévue le 13 juillet.

e) *USEDA :*

Nous avons été informé par l'USEDA que les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Rome/Rue du Carrefour seront réalisés entre le 1er juillet 2013 et le 31 juin 2013, probablement fin 2013 mais sans plus de précision. Le budget primitif 2013 a pris en compte ces travaux par anticipation. Nous aimerions avoir un peu plus de détail quand même, avant de voir arriver les engins de terrassement !

4/ Permanences du samedi :

Répartition des permanences pour les mois de d'avril et mai 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.